

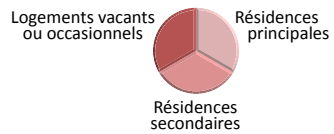
Plus d'un logement sur dix est inoccupé

Les résidences principales représentent 88 % du parc de logements en Nouvelle-Calédonie. C'est plus qu'en métropole (83 %) ou qu'en Polynésie Française (82 %). Le recensement 2014 dénombre 5 200 logements vacants, 4 900 résidences secondaires et 1 500 logements occasionnels. Les logements inoccupés sont principalement situés dans les communes rurales de la province Sud, dans les îles et dans les communes minières comme Yaté ou Kouaoua. Symptomatiques des migrations internes vers le grand Nouméa et de la mobilité résidentielle entre les périodes de travail et de vacances, de plus en plus de logements inoccupés sont recensés dans les tribus. A Lifou, un logement sur quatre est une résidence secondaire.

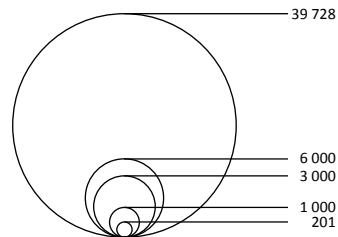
Sur 100 logements en 2014, combien sont des logements inoccupés *



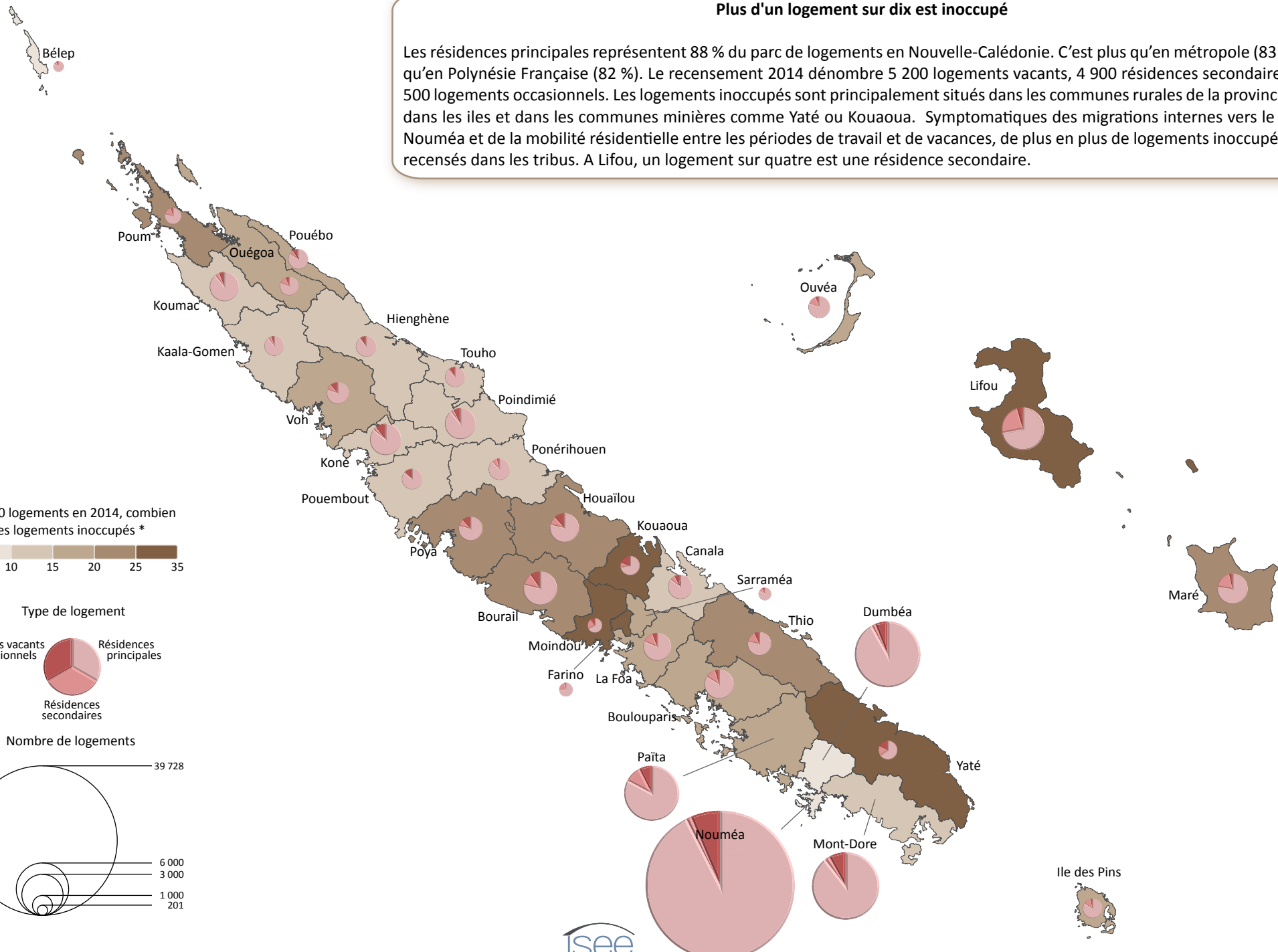
Type de logement



Nombre de logements

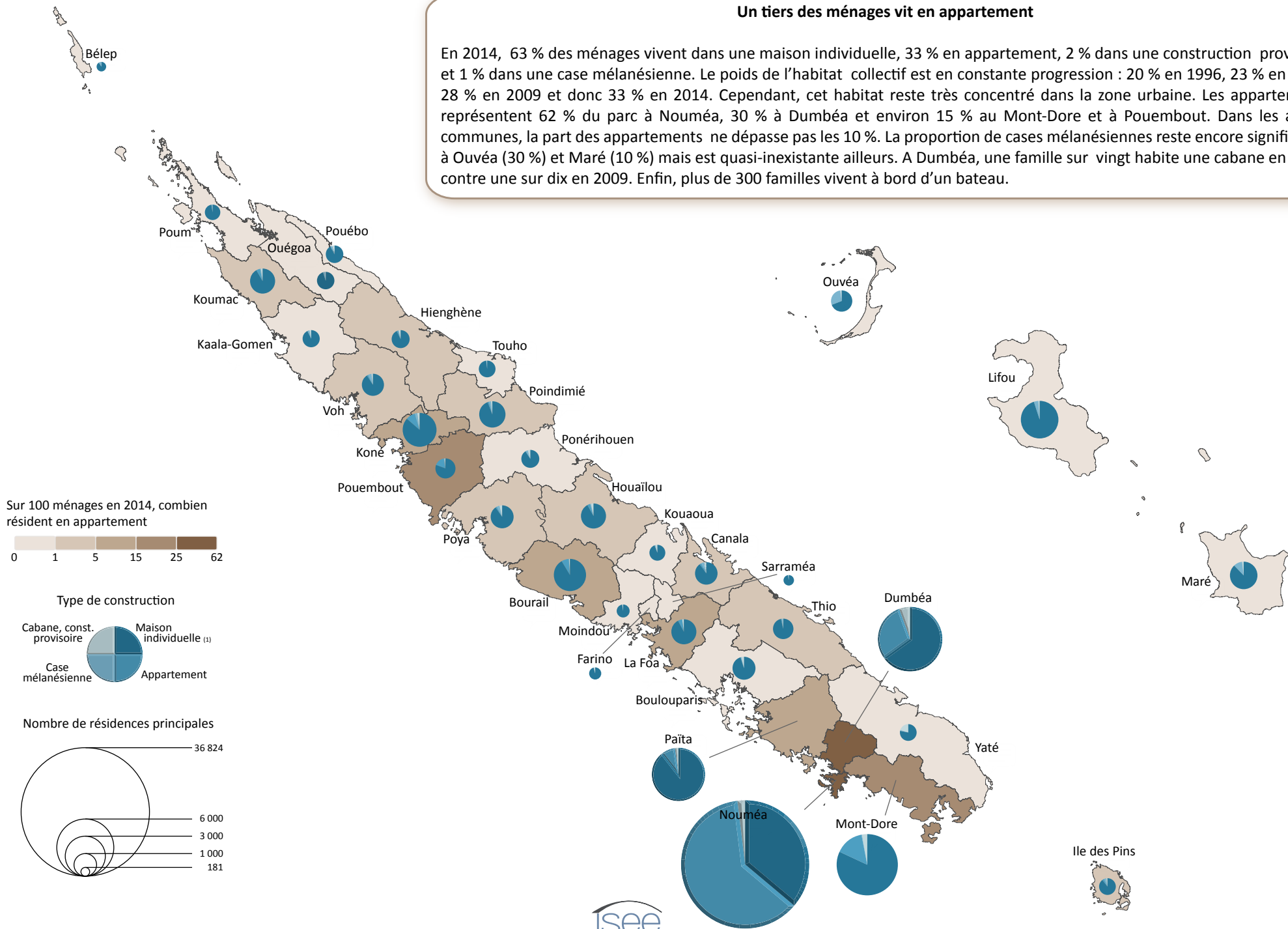


* résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels



Un tiers des ménages vit en appartement

En 2014, 63 % des ménages vivent dans une maison individuelle, 33 % en appartement, 2 % dans une construction provisoire et 1 % dans une case mélanésienne. Le poids de l'habitat collectif est en constante progression : 20 % en 1996, 23 % en 2004, 28 % en 2009 et donc 33 % en 2014. Cependant, cet habitat reste très concentré dans la zone urbaine. Les appartements représentent 62 % du parc à Nouméa, 30 % à Dumbéa et environ 15 % au Mont-Dore et à Pouembout. Dans les autres communes, la part des appartements ne dépasse pas les 10 %. La proportion de cases mélanésiennes reste encore significative à Ouvéa (30 %) et Maré (10 %) mais est quasi-inexistante ailleurs. A Dumbéa, une famille sur vingt habite une cabane en 2014, contre une sur dix en 2009. Enfin, plus de 300 familles vivent à bord d'un bateau.



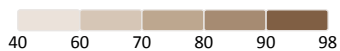
(1) y compris les bateaux



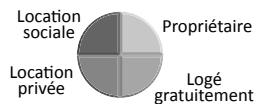
Trois ménages sur cinq sont propriétaires

En 2014, 60 % des ménages sont propriétaires, 34 % sont locataires et 6 % sont logés gratuitement. Le taux de ménages propriétaires reste globalement stable (60 % en 1996, 61 % en 2004 et 62 % en 2009). Il se situe légèrement au-dessus du niveau atteint en métropole (57 %). L'immense majorité (92 %) des ménages résidant en tribu est propriétaire. En zones urbaine ou rurale, hors terres coutumières, le taux de foyers propriétaires s'établit à 52 %. C'est à Nouméa que ce taux est le plus faible (43 %). L'essentiel du parc locatif (89 %) est implanté dans le Grand Nouméa. Les locations sont réparties à 61 % dans le secteur privé et 39 % dans le secteur social. La part des logements sociaux locatifs dans l'ensemble du parc de logements atteint 26 % à Dumbéa, 20 % à Nouméa, 15 % à Pouembout, 12 % à Koné, 9 % au Mont-Dore et 5 % à Païta.

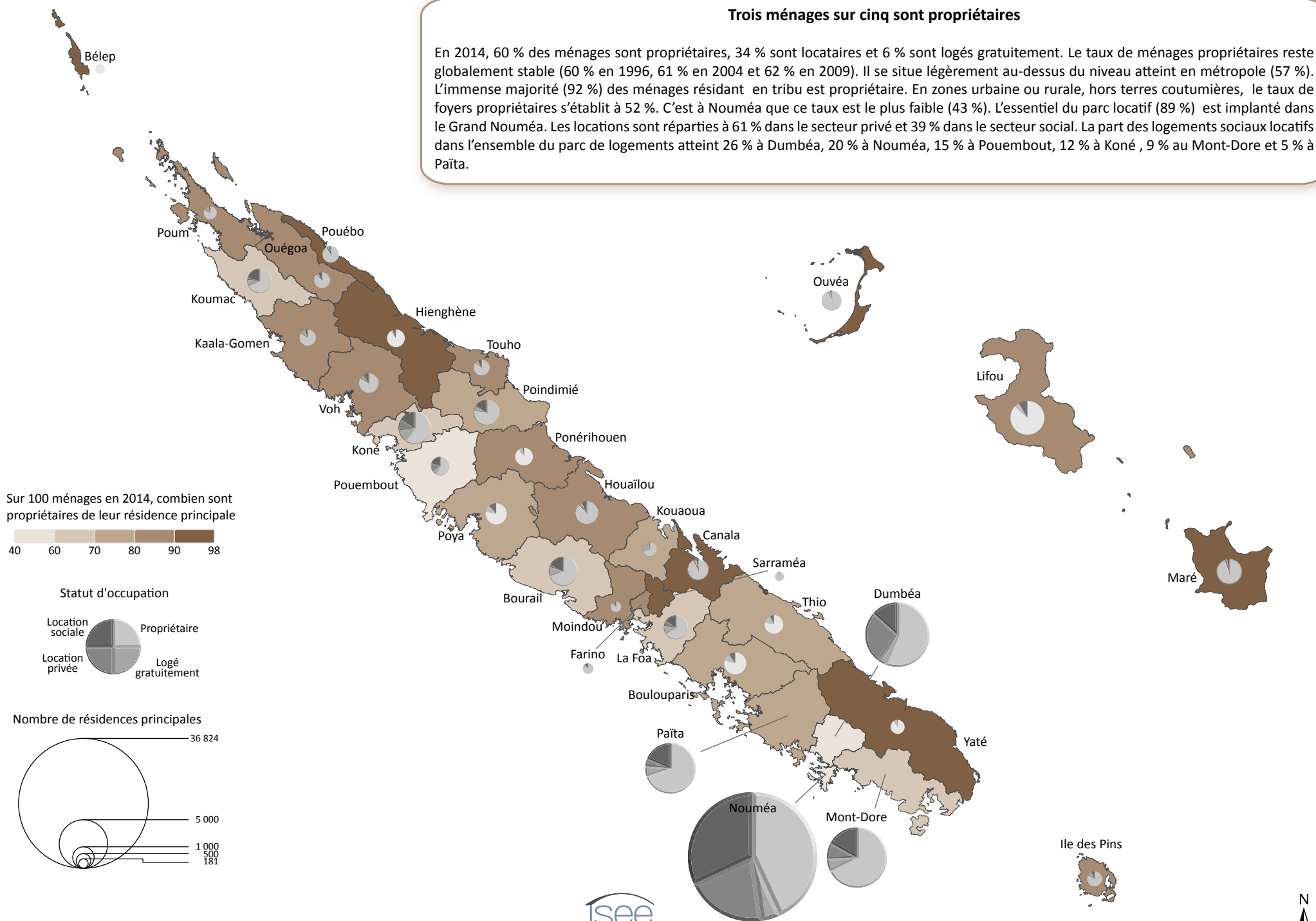
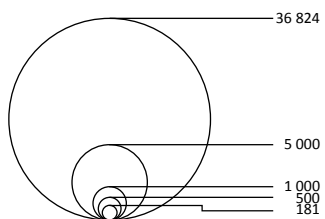
Sur 100 ménages en 2014, combien sont propriétaires de leur résidence principale



Statut d'occupation



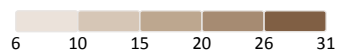
Nombre de résidences principales



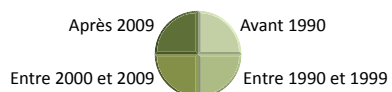
Deux logements sur cinq construits depuis 2000

La moitié des logements ont été construits après 1990 et les logements les plus récents, ceux construits entre 2005 et 2009, représentent 15 % du parc. Ces logements récents sont situés dans les communes à forte expansion démographique (Païta, Dumbéa et Pouembout) ou ayant un parc important de résidences secondaires comme Boulouparis. Les taux les plus faibles de constructions récentes sont observés sur la côte Est et dans les cinq îles. Dans la capitale, les trois quarts des constructions depuis 2005 sont des appartements.

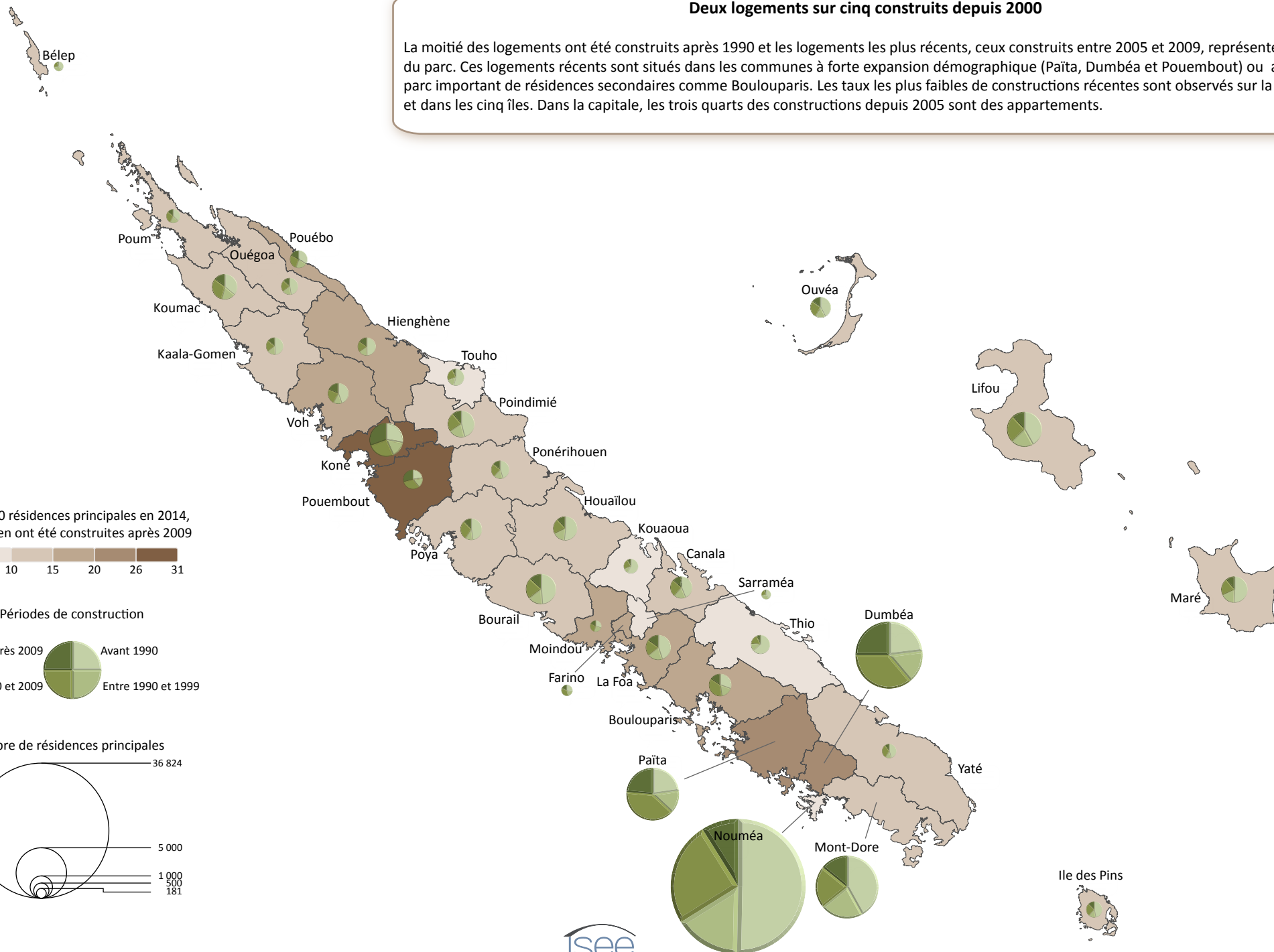
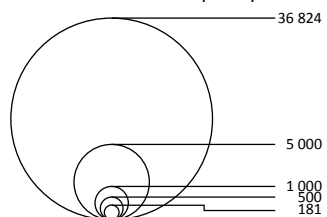
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ont été construites après 2009



Périodes de construction



Nombre de résidences principales



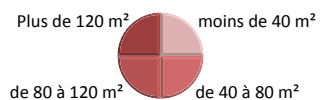
Un logement sur dix est suroccupé

En 2014, près de 7 000 logements situés hors tribu sont considérés comme étant en situation de surpeuplement critique ou modéré. La suroccupation est appréhendée en milieu urbain ou rural par le recensement selon le nombre de pièces du logement. Cette mesure permet d'apprécier le degré d'intimité dont bénéficient les occupants. La suroccupation concerne plus souvent des appartements (13%) que des maisons (7%). Il affecte davantage les locataires (13%) que les propriétaires (7%). Plus de 40% des ménages de 6 personnes et plus sont en situation de suroccupation. La superficie d'un logement sur cinq est inférieure à 40 m². Un logement sur sept mesure plus de 120 m².

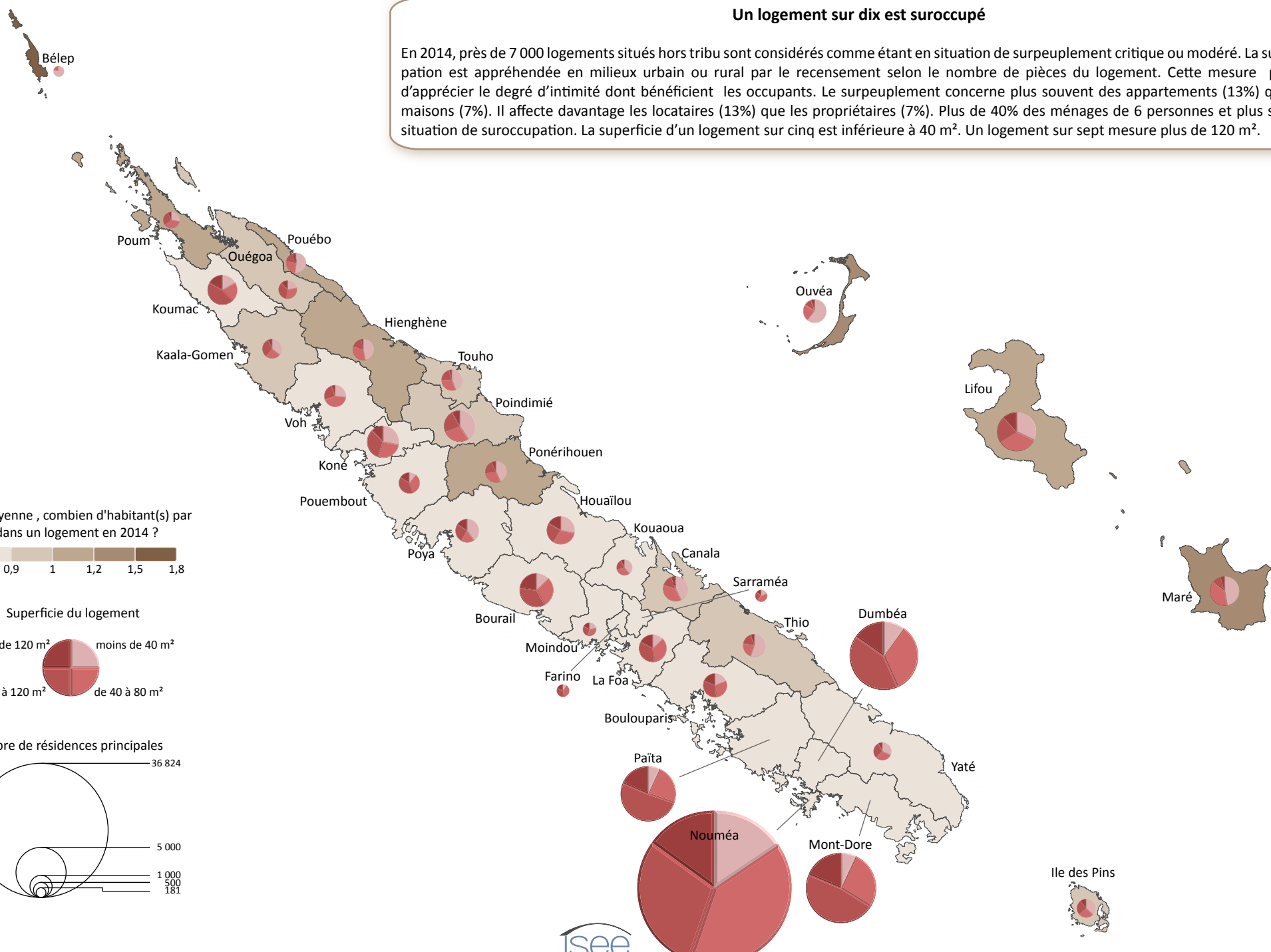
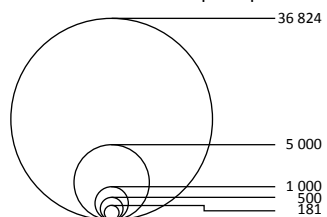
En moyenne, combien d'habitant(s) par pièce dans un logement en 2014 ?



Superficie du logement



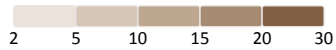
Nombre de résidences principales



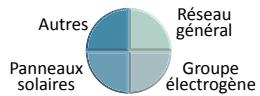
4% des ménages sans électricité

Le taux de raccordement des résidences principales au réseau général d'électricité continue de progresser. Il atteint 95,4% en 2014 contre 83,2% en 1989, 90,2% en 1996, 93,2% en 2004 et 94,4% en 2009. Moins d'un pourcent des foyers génère du courant via des panneaux solaires. En zone urbaine ou rurale, 2,8 % des foyers n'ont pas d'électricité (réseau général ou panneau solaire). Il s'agit essentiellement de familles vivant en squat et ayant recours à des groupes électrogènes. En tribu, ce sont 8 % des ménages en moyenne qui n'ont pas d'électricité, les tribus les plus éloignées étant parfois alimentées par des panneaux solaires. C'est en province Nord que le taux de raccordement au réseau général reste le plus faible (89 %), en particulier à Hienghène et Poum.

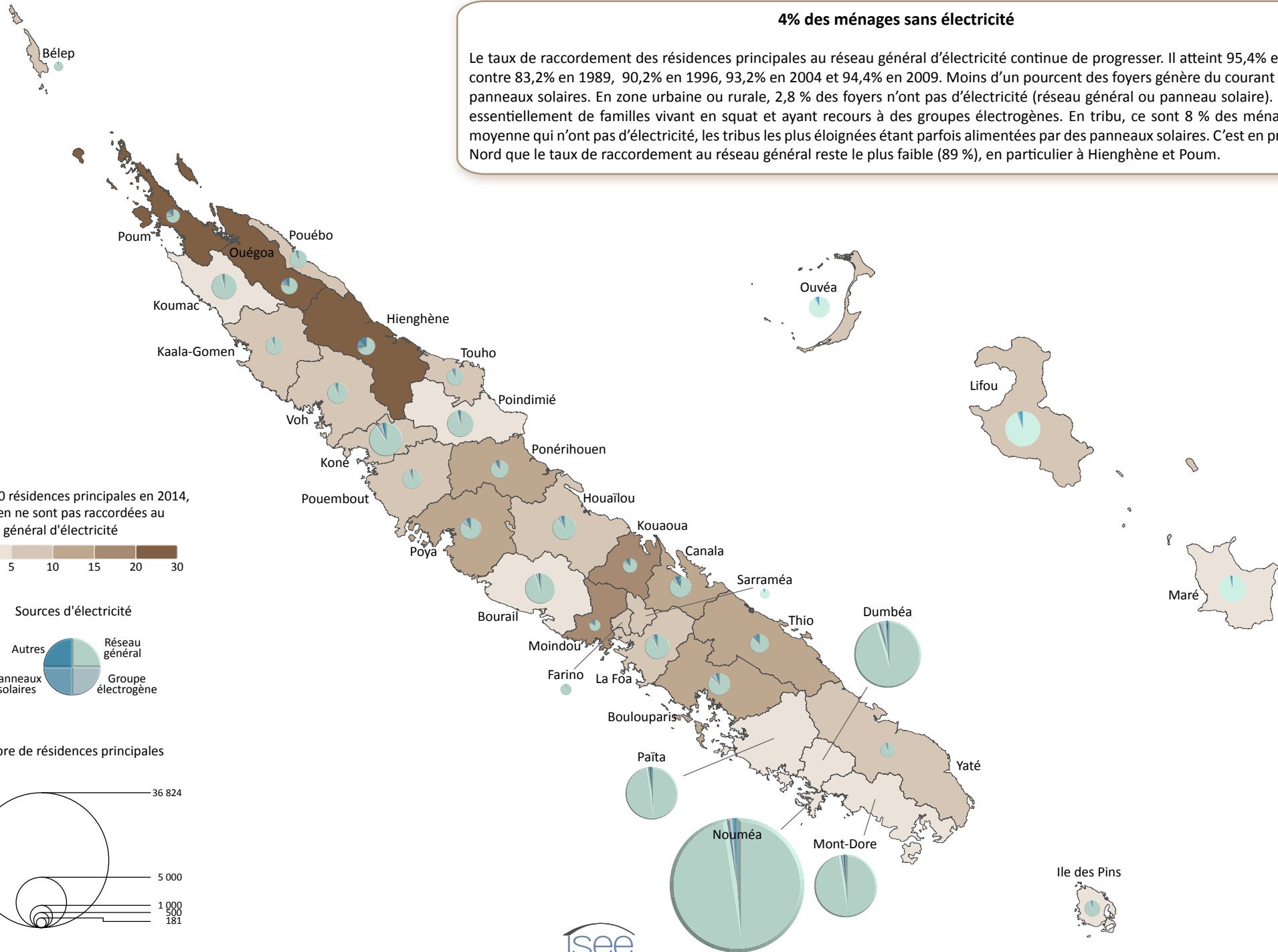
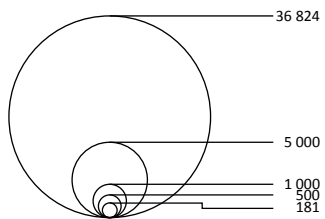
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ne sont pas raccordées au réseau général d'électricité



Sources d'électricité



Nombre de résidences principales



3% des ménages sans eau courante

En 2014, 98% des ménages disposent de l'eau courante à l'intérieur ou à l'extérieur de leur résidence principale, contre 90% en 1989. Le taux le plus faible est observé en province Nord (96%) bien qu'il ait significativement progressé depuis 2009 (91%). Ce sont environ 1 600 ménages qui doivent s'approvisionner auprès d'un point d'eau collectif. Parmi d'eux, 500 résident en tribu, 400 en squat et 700 en zones urbaine ou rurale. Les deux communes les moins bien desservies sont Poya et Houailou.

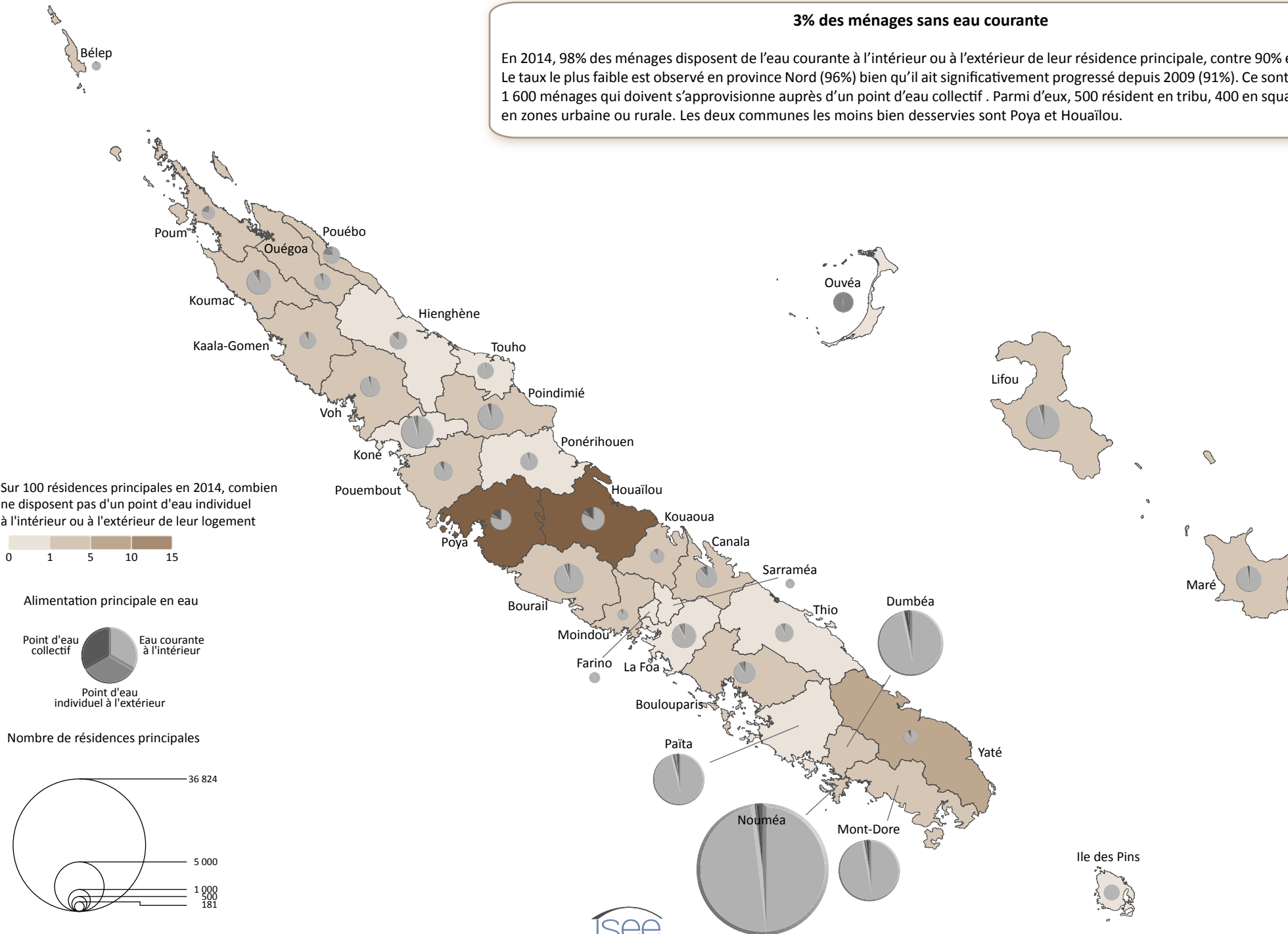
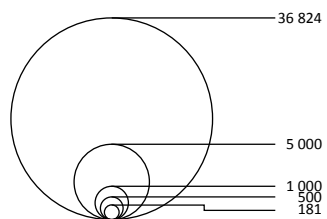
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ne disposent pas d'un point d'eau individuel à l'intérieur ou à l'extérieur de leur logement



Alimentation principale en eau



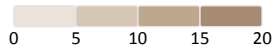
Nombre de résidences principales



Un ménage sur dix en tribu sans confort sanitaire de base

Un peu plus de 2000 logements (2,4%) ne disposent pas du minimum de confort sanitaire de base, c'est-à-dire soit d'absence d'eau courante, de WC intérieurs ou d'installations sanitaires. En métropole, ce taux s'établit à 1,5% et concerne surtout d'anciens bâtiments construits avant 1950. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit essentiellement de logements situés en tribu ou en squat. En zone tribale, un ménage sur dix n'a pas accès au confort sanitaire de base. Les communes les moins bien équipées sont Ouvéa, Maré et Hienghène.

Sur 100 ménages en 2014, combien ne disposent pas d'installations sanitaires à l'intérieur de leur résidence principale



Installations sanitaires



Nombre de résidences principales

